


Numéro	DL210909-PG01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Commande publique – Délégations de service public	
Objet	Rapport annuel du délégataire – délégation de service public petite enfance – Fédération Léo Lagrange – année 2020	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 23 septembre 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEUX Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, Conseillers

Etaient excusés :

- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Monsieur Thomas LEVY

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	17 septembre 2021
Date de publication délibération :	30 septembre 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 octobre 2021

Numéro DL210909-PG01	1/1
Matière 1.2. Commande publique - Délégations de service public	

VII. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE - FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE – ANNÉE 2020

La Fédération Léo Lagrange a transmis son rapport du délégataire pour l'exercice 2020, comprenant une analyse de la qualité du service ainsi qu'une présentation des données comptables conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Le rapport présenté par la Fédération Léo Lagrange porte sur l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour rappel, la Délégation de Service Public pour la gestion de cinq équipements de la petite enfance (Multi-accueil de l'III, crèche les Vignes, halte-garderie la Maisonelle, crèche familiale et service Midi-tatie), confié le 29 juin 2017, court jusqu'au 31 août 2022.

Une synthèse du rapport du délégataire est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que ce rapport est consultable à la Direction de l'Enfance et de la Vie Educative de la Ville ;

Ayant entendu l'exposé du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'un examen dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 6 septembre 2021 et que cet examen a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité des membres dont le procès-verbal est joint en annexe ;

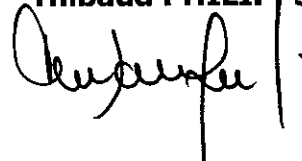
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'exercice 2020 du délégataire de service public pour la petite enfance.

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS



SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
DSP Structures Petite Enfance
EXERCICE 2020

Par délibération en date du 28/06/2012, le conseil municipal a confié à la Fédération Léo Lagrange la délégation des cinq structures d'accueil de la petite enfance de la Ville pour 5 ans soit du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017. Cette confiance est réitérée pour la période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022, par voie de délibération en date du 29/06/2017.

Préambule

L'année 2020 est inédite pour les structures d'accueil du jeune enfant de la Ville. La crise sanitaire a rompu l'accueil ordinaire des enfants et l'accompagnement quotidien des familles. Il a fallu aux équipes trouver de nouveaux modes de communication, via les réseaux sociaux notamment, pour garder le lien et dépasser l'actualité sanitaire et sociale. Une année en « dent-de-scie » également pour le contrat de DSP avec à son terme un avenant permettant de définir un cadre financier adapté et favorable à toutes les parties.

Éléments techniques

Si l'année 2020 n'a pas permis de décliner les projets pédagogiques des structures, la part de l'environnement et d'une pédagogie à l'écoute de la nature, relancé en 2021, semblait déjà lier les projets d'équipe. Sorties nature, land-art, ateliers scientifiques ont rythmé le début d'année 2020. L'accès aux espaces extérieurs étant favorisé dans les protocoles des EAJE, ce retour vers la nature et les jeux de plein air a été vite retrouvé au moment de la réouverture des structures en mai 2020.

Accueil d'urgence

Le confinement du 16 mars 2020 a provoqué la fermeture des trois structures collectives, et, par voie de conséquence avec la fermeture des établissements scolaires, la fermeture du service midi-tatie. La crèche familiale et le service des préinscriptions n'ont pas été concernés par ces arrêtés de fermeture et ont poursuivi leurs activités, certes dégradées par la période de crise sanitaire.

Dès le début du confinement, sur demande de la CAF du Bas-Rhin et avec l'appui de la Ville, un accueil d'urgence a ouvert au sein du multi-accueil de l'III. La structure, habituellement agréée pour 60 berceaux, a bénéficié par les services de Protection Maternelle Infantile d'un agrément micro-crèche, soit un accueil de 10 enfants. Cet agrément, attribué aux structures d'urgence, a permis une souplesse dans la gestion des équipes, toutes volontaires pour assurer les temps d'accueil. Les repas n'ont pu être confectionnés durant la période de confinement, les enfants bénéficiaient de panier-repas fournis par leurs parents. Si la période était incertaine et troublante pour chacun, les efforts des équipes, des services et des familles ont permis d'assurer un accueil dans de bonnes conditions.

Une réouverture limitée

La reprise des activités de la petite enfance a pu se faire au mois de mai 2020 dans le cadre d'un protocole strict qui a conduit, pour le multi-accueil de l'III et la crèche des Vignes, à une sélection des familles accueillies. Cette dernière s'est effectuée avec la Ville, selon des critères définis par elle-même, en collaboration avec le délégataire et la CAF du Bas-Rhin (priorisation des accès aux personnels prioritaires, aux familles monoparentales, aux familles dont les deux parents travaillent et ne peuvent télétravailler...). La situation n'a pu se rétablir pleinement qu'à la fin de l'été avec l'adaptation des nouveaux enfants.

Activité

- Le Multi-accueil de l'III

Accueille 60 enfants de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h. En 2020, le taux d'occupation lissé était de 59,25% avec un taux de facturation de 106,10%. Hors accueil d'urgence, la structure a accueilli 131 enfants de 117 familles différentes. Le tarif horaire moyen du multi-accueil est de 1,69 €. Son augmentation doit cependant s'apprécier au regard de l'accompagnement CAF pour les accueils d'urgence (accès gratuit pour les familles prioritaires).

- La crèche collective les Vignes

Accueille 60 enfants de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 18h30. En 2020, le taux d'occupation était de 65,34% avec un taux de facturation de 104,6%. La structure a accueilli 122 enfants issus de 118 familles différentes. Le tarif horaire moyen de la structure est de 1,76 €, en augmentation de 23% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique entre autres par le public cible de la réouverture des structures (personnels prioritaires, parents en activité professionnelle...).

- La halte-garderie La Maisonelle

Accueille 25 enfants de 10 semaines à 6 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Un agrément modulé est actif sur la structure, ce qui permet d'ajuster le taux d'encadrement aux enfants réellement accueillis sur certaines plages de la journée. En 2020, le taux d'occupation était de 42,81% pour un taux de facturation de 111,46%. Une activité très faible et inadaptée au retour du confinement à une demande de famille d'un accueil à la journée. La structure a accueilli 95 enfants de 78 familles différentes. Le tarif horaire moyen continue d'augmenter et dépasse la barre symbolique du 1€ par heure avec 1,04€. Pour rappel, la CAF parle de familles précaires celles qui ont un tarif horaire entre 0 et 1 €.

- La crèche familiale – Midi-Tatie

Accueille 180 enfants de 10 semaines à 6 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 6h30 à 21h. En 2020, le taux d'occupation moyen était 86,65 % pour un taux de facturation de 112,11% pour la crèche familiale et un taux d'occupation de 50,16 % pour un taux de facturation de 111,79 % pour le Midi-Tatie. La crèche familiale a accueilli 141 enfants, le midi-tatie 116 enfants, soit 169 familles différentes. L'après-confinement a révélé un regain d'intérêt des familles pour l'accueil familial, tant en solution de remplacement qu'en mode d'accueil principal. La crèche familiale est la structure qui a le mieux fonctionné cette année 2020 sur le périmètre de la DSP illkirchoise.

Éléments financiers

La compensation financière attribuée par la Ville au délégataire, contrepartie des contraintes de service public imposées par le délégant, est fixée par contrat. En 2020, la fermeture des structures a permis à la Ville et à Léo Lagrange d'engager une révision des conditions financières sur la période de mars à septembre, durant laquelle la CAF versait des aides exceptionnelles.

Le rapport financier témoigne d'une gestion saine des structures petite enfance de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden par Léo Lagrange. La participation totale de la collectivité sur toute la période 2020 s'élève à 970 068 euros, soit 30 % de l'ensemble des recettes de Léo Lagrange. A cette somme, vient en réduction de charges la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse sur ces structures, soit une prévision de 501 538 euros. Ainsi, la participation nette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden se situe aux alentours des 468 530 euros.